



Syndicat Local Force Ouvrière – Justice du CP Le Havre

Après « SECRET STORY »... « PENIT STORY »

A notre insu, nous sommes devenus des acteurs de télé-réalité !

En ce moment les gradés de bâtiments informent les agents qu'ils vont dorénavant être observés dans leur travail. C'est **INADMISSIBLE** !

OBSERVES ? Ou plutôt SURVEILLÉS ! Aujourd'hui le PCI a pour mission de nous espionner dans nos tâches quotidiennes... Comment accepter que d'autres nous observent et nous jugent ?! Sans compter qu'il leur faut dégager du temps pour cette tâche ingrate... Tout ça est invraisemblable et ressemble dangereusement à du **HARCELEMENT MORAL** !

Est-il nécessaire de rappeler que le nouveau système de vidéosurveillance et toutes les caméras qui vont avec ont été installés pour assurer notre sécurité et surveiller les agissements de nos pensionnaires et non les nôtres ?

Les caméras censées assurer notre sécurité se retournent en fait CONTRE nous, et nous donnent l'impression d'être « épiés » en permanence.

A quand l'installation de caméras dans les toilettes ? En effet, il a été remonté à la direction que certains agents ont laissé des « traces » dans les toilettes (*nous savons que des photos ont été faites pour faire office de preuves*), et apparemment au centre pénitentiaire du Havre, nous n'avons pas d'autres cheval de bataille. Après « PENIT STORY », « LE HAVRE UNITE SPECIALE » ????

ICI LA VOIX ! Le Chef de détention demande l'assistance de la VAR !

FO-justice CP Le Havre vous fait remonter la voix de la détention, non pas de nos pensionnaires, mais de vos surveillants **fidèles et survivants aux carences de personnel que nous connaissons**.

Nous observons une pluie de demandes d'explication. Serait-ce votre manière d'éliminer les acteurs de votre jeu ? Attention ! Ce n'est pas en dirigeant « l'oeil de Moscou » sur NOUS que vous contribuerez à la motivation de vos troupes !

Soyons sérieux, nous demandons à la direction d'être vigilante sur l'usage qui est fait des caméras **CONTRE** le personnel, et de rester dans le cadre légal et juridique. Ce n'est pas de la **videoSURVEILLANCE** qu'il s'agit, mais de **vidéoPROTECTION**. Nous soutiendrons les agents qui écriraient des compte-rendus professionnels pour dénoncer ces agissements et nous nous réservons le droit de les transmettre à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

G A R D E A N O U S !

SLP FO Justice CP Le Havre
Le 06/04/2023

